

VILLE DE LOON-PLAGE
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 17 décembre 2018, 19 heure 30

Date de convocation :	10 décembre 2018
Date d'affichage :	10 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice :	28
Présents :	20
Procurations :	7
Absents excusés :	7
Absents non excusés :	1

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.
Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

Etaient Présents :

Monsieur Éric ROMMEL, Monsieur Vincent JEANNEKIN, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Clélie KLEINPOORT, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Madame Annie VANSTEENKESTE, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Madame Fabienne VANBAELINGHEM, Madame Catherine COLOOS, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, , Madame Laetitia VERHAGE, , Madame Sarah LIMOUSIN, Madame Clara ELLEBOODE, Madame Marie-Noelle CALCOEN.

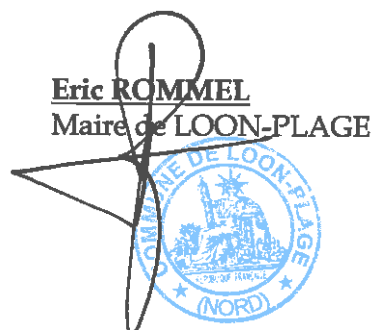
Absents excusés et représentés par pouvoir :

Madame Isabelle FERNANDEZ, représentée par Monsieur Jean-Luc WOUSSEN.
Monsieur Johann CARON, représenté par Monsieur François ROSSEEL.
Madame Marie-Astrid FOLEY, représentée par Madame Clélie KLEINPOORT.
Madame Sophie DECLERCQ, représentée par Madame Sandrine MILLIOT.
Monsieur Jean-François MORALES, représenté par Monsieur Patrice MILLIOT.
Monsieur Philippe KOBUSZYNSKI, représenté par Monsieur Vincent JEANNEKIN.
Monsieur Jérôme WILLEMAN représenté par Monsieur Jean-Marie LIVOURY.

Absent non excusé :

Madame Sophie LEMOINE.

Eric ROMMEL
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2018

Rapporteur : *Sandrine MILLIOT*

OBJET : Budget Primitif pour l'année 2019

Oùï, l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

**ADOpte à l'unanimité
Pour extrait conforme
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Monsieur Eric ROMMEL
Maire de LOON PLAGE



Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018



BUDGET PRIMITIF 2019

I Section de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de la commune devraient s'élever en 2019 à 19 048 280 contre 19 106 911,80 € en 2018, soit une baisse de moins de 0,1%.

L'évolution de nos recettes par chapitre budgétaire serait la suivante :

	BP2018	BP2019
013 – Atténuation de charges	150 000	130 0000
70 – Produits de services	267 000	333 500
73 – impôts et taxes	18 033 477	17 782 280
74 – Dotations et participations	462 987	449 600
75 – Autres produits	139 312,80	288 300
76 produits financiers	135	100
77 produits exceptionnels	17 000	27500
042 – Recettes d'ordre	37 000	37 000
TOTAL	19 106 911.80	19 048 280

1) Chapitre 013 : charge

Ce chapitre reprend les remboursements de rémunérations en cas de congé longue maladie, longue durée, maternité.

Depuis deux ans la commune a perdu tous ses contrats aidés et ne touche donc plus d'aides de l'Etat ou de la région au titre des emplois aidés et d'insertion.

Par ailleurs la commune revoit les modalités de son assurance statutaire compte tenu de la nature de sa sinistralité en autoassurant la longue maladie et en privilégiant une police d'assurance pour les accidents de travail, la maternité et décès.

Compte tenu de ces éléments, ce chapitre est évalué à 130 000 euros en 2019 contre 150 000 € en 2018, soit une baisse de 14 %.

2) Chapitre 70 : Produit des services

Sont ici repris les produits perçus auprès des usagers :

- ✓ la restauration scolaire pour 105 000 €
- ✓ les classes transplantées 20 000 €
- ✓ les droits pour les activités estivales 50 000€ dont l'évaluation est difficile à réaliser compte tenu du fait que les résultats de la saison estivale dépendent de la météo
- ✓ la restauration personnes âgées pour 90 000 €
- ✓ les refacturations de repas aux associations 17 000 €
- ✓ les droits cimetière et taxes funéraires 6 200 €
- ✓ les locations diverses (jardins familiaux, tables et chaises 5 000 €...)
- ✓ les redevances annuelles du domaine (pour les stations radios électriques type sfr orange) évaluées à 4500 €.

Estimées à 267 000 € en 2018, elles sont évaluées à 333 500 € pour 2019 soit une hausse d'environ 23%.

3) Chapitre 73 : remboursements, impôts.

Le produit est estimé à 18 033 477 € en 2018 contre 17 782 280 € en 2019 soit une baisse de 1,39 %.

Sur le poste des contributions directes la commune conserve maintenant les bases acquises suite à l'entrée en fonction du méthanier et devrait connaître une revalorisation traditionnelle de ces dernières de l'ordre de 0,9 %. C'est l'hypothèse qui a été retenue pour construire ce budget. Nous rappellerons la mise en place d'un abattement spécial à la base de 20 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides dans le cadre du pacte financier et fiscal conclu entre les communes et la communauté urbaine de Dunkerque.

Le reversement au titre du fonds de péréquation est valorisé à hauteur de 59 000 euros

L'attribution de compensation est évaluée à 7 847 950 € conformément aux montant notifiés pour 2018

La dotation de solidarité communautaire est quant à elle fixée à 882 150 € contre 1 297 212 € inscrit au BP 2018. Il n'y a pas de baisse. C'est simplement que la communauté urbaine prélève la contribution FPIC de la commune sur le produit qu'elle

1

verse au titre de la solidarité communautaire pour que chaque commune ait une même gestion comptable de cette forme de péréquation qui est imposée aux communes depuis quelques années maintenant. La contribution 2018 avait ainsi été fixée à 444 177 €.

Il est ensuite difficile d'évaluer le produit de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation à titre onéreux qui sont versés chaque mois à la commune Par ailleurs les droits de mutation dépendent de l'état du marché immobilier.

4)Chapitre 74 – dotations et participations

Estimées à 462 987 € en 2018 elles sont évaluées à 449 600 € pour 2019.

Ce chapitre comportait jusque 2016 le produit de la DGF que La ville a perdu en 2017. En revanche elle contribue depuis 2017 au redressement des finances publiques (dépenses chapitre 014).

Ce chapitre comprend désormais :

- ✓ la subvention perçue de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse pour 235 000 €,
- ✓ diverses compensations au titre des taxes locales (taxe foncière estimée à 22 600 €, taxe d'habitation estimé à 129 800 euros),
- ✓ le fonds de compensation de la CUD pour la fréquentation des équipements communautaires par les écoles pour 19 000 €,

5)Chapitre 75 – Autres charges

Estimées à 139 312,80 € en 2018 elles sont évaluées à 283 300 € en 2019

Ce chapitre comprend :

- ✓ les loyers des immeubles de la commune pour 91 000 €,
- ✓ la redevance de 17 300 € de Numéricâble pour la mise à disposition des fourreaux de la commune
- ✓ le reversement de trop perçu sur subvention de la part du centre socio-culturel à l'occasion du reversement par la commune du produit du contrat enfance jeunesse perçu de la CAF pour la part qui concerne les activités du centre (180 000 €).

Chapitre 76 produits financiers :

Sont imputés sur ce chapitre les dividendes de la commune du fait de la détention de parts sociales à la caisse d'épargne soit 100 euros en 2019

Chapitre 77 produits exceptionnels

Estimées à 17 000 € en 2018, elles sont évaluées à 27 500 € en 2019.

Sont repris dans ce chapitre :

- ✓ 20 000 € pour les partenariats perçus à l'occasion du festival
- ✓ 2 000 € les annulations de mandats sur exercices antérieurs
- ✓ 5 000 € au titre des produits exceptionnels divers sur lesquels sont imputés par exemple les remboursements de sinistres.

B Dépenses de fonctionnement

Comme en 2018, la commune fait le choix de maintenir un même niveau de service à moyen constant.

Ces choix de fonctionnement nécessitent de faire parfois des choix comme la sous-traitance de certaines prestations comme c'est le cas pour l'entretien des locaux ou des espaces verts car nous n'avons plus de marge de manœuvre en termes de personnel pour le faire en régie. Il n'est plus possible de recourir aux emplois aidés financés en partie par l'état et la région et qui permettait de favoriser l'insertion de public éloignés de l'emploi.

Dans d'autres cas, la commune a investi pour faire des économies. Nous reprendrons quelques exemples :

- ❖ les véhicules électriques pour des économies de carburants et moins de frais d'entretien
- ❖ mise en place d' l'éclairage en LED dans les bâtiments pour travailler sur la consommation électrique
- ❖ le réseau d'éclairage public en privilégiant des technologies plus modernes donc résistantes et moins énergivores
- ❖ l'achat de copieurs en 2017...

Elle continuera donc encore dans cette démarche en 2019.

Cela a donc comme conséquence directe des redistributions de crédits entre chapitres budgétaires principalement entre le 011 et le 012.

L'évolution d'ensemble malgré tout reste contenue car les dépenses de fonctionnement baissent de 0,30% au global.

Aussi, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 19 048 280 € d'euros répartis comme suit :

	BP2018	BP 2019
011 – Dépenses de gestion	4 127 043	4 148 840
012 – Charges de personnel	6 391 305	6 215 050
014 - Atténuation des charges	521 000	152 000
65 - Subventions	3 332 298,40	3 713 293
66 – Charges financières	160 000	111 850
67 – Charges exceptionnelles	81 000	20 500
68 – Dotations aux provisions		51 000
Écritures d'ordres (dotations aux amortissements)	480 000	590 000
023 – Virement	4 014 265,40	4 045 747
TOTAL	19 106 911,80	19 048 280

1) Chapitre 011 – Dépenses de gestion

Ce chapitre affiche une hausse de 0,5 %. Il reprend les dépenses de l'ensemble des services.

Aussi, par service, La répartition des crédits serait la suivante :

SERVICE	2018	2019	Évolution
Énergie		815 000,00	100,00
Animation du midi		6 400,00	100,00
Achats marchés	848 000,00	42 500,00	-1895,29
Administration générale	244 000,00	198 300,00	-23,05
Médiathèque	39 950,00	38 050,00	-4,99
Communication institutionnelle	92 000,00	72 000,00	-27,78
Action en faveur des commerces	78 000,00	106 500,00	26,76
Gestion des commerces		29 000,00	100,00
Cuisine	295 700,00	304 700,00	2,95
Démocratie locale	1 500,00		
Enseignement	213 800,00	203 500,00	-5,06
Espaces verts	613 800,00	670 800,00	8,50
Action culturelle	516 000,00	558 100,00	7,54
Finances	31 300,00	23 600,00	-32,63
Guichet unique	32 700,00	47 750,00	31,52
Informatique	186 750,00	200 000,00	6,63
Magasin	50 000,00	110 000,00	54,55
Maintenance	175 000,00	126 800,00	-38,01

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Maison de la nature	29 000,00	10 000,00	-190,00
École de la musique	26 743,00	22 550,00	-18,59
Service ressources humaines	241 400,00	218 590,00	-10,44
Secrétariat du maire	1 500,00	1 200,00	-25,00
Sports	14 000,00	14 000,00	0,00
Services techniques travaux neufs	316 900,00	297 500,00	-6,52
ACMO	37 000,00	32 000,00	-15,63
Sécurité des manifestations	42 000,00		
Total	4 127 043,00	4 148 840,00	0,53

Chaque service a travaillé pour maintenir une offre équivalente de service.

Il est donc possible de voir que certaines enveloppes sont en hausse :

Espaces verts : + 8% qui s'explique avec le choix de la sous-traitance. Les crédits passent du chapitre 012 rémunération de personnel au chapitre 011 car la ville doit recourir à la sous-traitance pour maintenir le service.

Le guichet unique : +31 % L'augmentation s'explique par le lancement des procédures de reprises de concessions qui vont démarrer en 2019.

Concernant l'action culturelle, la municipalité souhaiterait continuer à dynamiser son festival en essayant de mettre des moyens supplémentaires sur la programmation.

Des services ont été individualisés pour un meilleur suivi des dépenses comme la gestion de l'énergie sortie de l'enveloppe achat marché, ou animation du midi ou encore l'action en faveur des commerces.

A l'inverse d'autres enveloppes ne sont plus isolées car réintégrées dans l'action des services (sécurité des manifestations) pour des facilités de suivi des réalisations et des crédits disponibles.

Par ailleurs, d'autres enveloppes ont été redistribuées complètement du fait de changement d'organisation interne et de nouveau gestionnaires. Tel est le cas pour la maintenance et le magasin qui connaît une baisse de 38% pour l'un et une hausse de 50 % sur le deuxième.

Pour la plupart des services, les enveloppes sont maintenues à la hauteur de 2018 pour inscrire leur action dans la continuité des exercices précédents : la médiathèque,

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

l'enseignement, la cuisine centrale, l'informatique, le sport, les services techniques travaux neufs.

2) Chapitre 012 – Masse salariale

Ce chapitre est en baisse de 2,84 % par rapport à 2018 puisque 6 215 050 € sont inscrits en 2019 contre 6 391 305 € en 2018.

Ce budget intègre d'abord le glissement vieillesse technicité qui est le propre des statuts de la fonction publique qui prévoit des avancements automatiques dans la carrière des agents. Sont également prévus des avancements de grades et de la promotion interne par suite de réussite de concours ou examens professionnels.

Comme en 2018, la commune devrait encore recourir à quelques CDD pour faire face aux besoins ponctuels dans les services en cas d'accroissement temporaires d'activité ou pour remplacer des personnels absents.

De même si l'état débloque suffisamment de financements de contrat parcours emploi compétence, la commune devrait essayer d'en mettre environ 5 en place.

Des recrutements de permanents pourraient être envisagés sur 4 à 5 postes budgétés.

La commune devrait également récupérer de l'amplitude horaire du fait du passage aux 37h30 dans le cadre de la remise à plat du temps de travail suite au contrôle de la chambre régionale des comptes. Cela permettra de redonner plus de souplesse dans les services.

Par ailleurs ce budget intègre une économie en termes de choix d'auto assurance sur la longue maladie qui devrait permettre de diviser par deux la cotisation communale en termes d'assurance statutaire. Cette baisse est néanmoins à relativiser par le fait que la commune devra provisionner ce risque par une inscription budgétaire sur le chapitre 68.

3) 014 – Atténuation de charges

Une seule dépense imputée dans ce chapitre à savoir la contribution de la commune reversée au titre de la perte de DGF évoquée précédemment soit 152 000€ destinée à contribuer au redressement des finances publiques.

4) 65 – Subventions et participations

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Ce chapitre comprend :

- Les frais et indemnités des élus locaux, leurs frais de formation ;
- Les subventions aux associations locales dont la répartition serait la suivante :

	2018	2019
Vie associative	10 500	12 800
Culture et fêtes	61 400	55 725
Affaires sociales	50 280,40	51 264,92
Economie tourisme commerces	9800	19 000
Environnement	8 400	7 950
Sport	518365	701 950
Enseignement	40853	42 578
Personnel	35 000	36 500
Centre socioculturel y compris mise à disposition	1 244 450	1 101 050
total	1 979 048,40	2 028 817,92

Cela représente une hausse de 2,04 % sur le volume total des subventions listées dans ce tableau.

- La participation à l'école privée : 155 000 € ;
- La subvention au CCAS pour 600 000 € ;
- La contribution au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme pour 572 289,16 €.

Le chapitre prévoit également les reversements du produit du contrat enfance jeunesse que la commune perçoit de la CAF pour la partie des actions financées par le centre soit 180 000 € estimés pour 2019.

5) Charges financières

Elles s'élèveront en 2019 à 123 000 €. Ce poste comprend le remboursement des intérêts de la dette et - 11 250 € au titre des intérêts courus non échus¹.

¹ Lorsque la commune souscrit un emprunt, le paiement de la première annuité intervient en général à termes échus durant l'année qui suit celle au cours de laquelle le versement des fonds a été effectué. Toutefois les intérêts courts à compter du versement des fonds. On appelle ICNE la part des intérêts dus (courus) au cours d'un exercice mais qui ne sont pas payés (échus) au cours de ce même exercice.

ICNE 2018 Mandat émis pour 57 166,72 euros annulé début 2019 et mandat de fin d'exercice 2019 pour 46 028,63 soit l'opération suivante -57166,72+46 028,63= -11 138,09

Accusé de réception en préfecture
 059-215903592-20181217-DEL1712201801-
 DE
 Date de télétransmission : 20/12/2018
 Date de réception préfecture : 20/12/2018

1

6) Chapitre 67

Ce chapitre est évalué à 20 500 € en 2019

Ce chapitre comprend principalement les lignes :

- ❖ Subventions exceptionnelles aux associations pour 10 000 €.
- ❖ Écritures de titres annulés sur exercice antérieur pour 3 000 €
- ❖ Secours pour 5 000 €

7) Chapitre 68

Au nom du principe de prudence budgétaire, il y a lieu d'inscrire deux provisions, qui correspondent à :

- une provision pour risque en raison de la nécessité de s'autoassurer pour faire face au risque qui n'est plus couvert par une assurance statutaire à savoir la longue maladie pour 50 000€.
- une enveloppe de 1000 € pour une provision éventuelle liée aux dépréciations pour compte de tiers comme cela a été mis en place en 2018 en accord avec le trésor public.

Conclusion intermédiaire

Au vu de ces éléments, la commune dégagerait un autofinancement prévisionnel de 4 598 747 €. (Ce chiffre correspond à la somme du virement 4 045 747 + total des écritures d'amortissement soit 590 000 - 37 000 correspondant aux écritures de transferts entre section).

II Section d'Investissement

Ce budget s'équilibre à 5 605 747 euros en se basant sur un programme d'investissement de 4 268 747 euros entièrement autofinancé par la commune.

A Recettes

Les recettes peuvent être estimées à 5 605 747 € comprenant :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Les dotations aux amortissements | 590 000 € |
| - Le virement | 4 045 747 € |
| - Les opérations patrimoniales 041 | 410 000 € |

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

- Le FCTVA	450 000 €
- Cessions	50 000 €
- Subvention d'investissement de la CAF	60 000 €
Total	5 605 747 €

B Dépenses

Le remboursement du capital de la dette représentera 890 000 € en 2019.

Par ailleurs 37 000 € sont à inscrire au titre des opérations d'ordre, et 410 000 € au titre des opérations patrimoniales.

A cela vient s'ajouter un programme d'investissement de 4 268 747€.

Pour 2019, le budget sera voté par opération. Cette présentation est facultative mais présente un avantage indéniable en termes d'exécution budgétaire. En effet, le contrôle des crédits n'est plus effectué au chapitre budgétaire mais à l'échelle de l'opération quelque soit l'imputation par nature de dépenses.

Cela permet d'éviter la nécessité de recourir à des décisions modificatives pour faire des mouvements de crédits entre chapitre budgétaires classiques à l'intérieur de l'opération.

En revanche, s'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits entre opération alors le passage par l'assemblée délibérante sera requis.

Par ailleurs, la présentation par opération est plus claire car le conseil municipal définit lui-même le périmètre des opérations qu'il souhaite instituer.

C'est pourquoi nous avons choisi d'instituer les opérations suivantes pour classifier les investissements 2019 :

- ✓ Matériel mobilier pour les services
- ✓ Acquisition de matériel mobilier pour les écoles
- ✓ Acquisition de matériel mobilier pour les structures sportives
- ✓ Acquisition de véhicules
- ✓ VRD
- ✓ Travaux dans les bâtiments communaux
- ✓ Travaux dans les écoles
- ✓ Parc Galamé
- ✓ Bâtiments commerciaux
- ✓ Construction et réhabilitation d'équipements centraux
- ✓ Vidéosurveillance.

Les opérations ainsi définies sont construites autour d'objectifs transversaux forts comme :

- ✓ La recherche d'économie en privilégiant l'efficacité énergétique,

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

- ✓ L'écologie urbaine,
- ✓ Le confort des usagers de la commune

Aussi peut-on citer quelques exemples d'investissements retenus pour l'exercice 2019 :

- ❖ Matériel pour les services culturels 16 550 €
- ❖ Petits investissements sur le Parc Galamé et la maison de la nature 32 500 €
- ❖ Matériel informatique 100 000 €
- ❖ Matériel pour les équipements sportifs 12 500 €
- ❖ VEFA Rez de chaussée commerciaux rue de Mardyck 177 500 €
- ❖ Des remplacements de chaudières dans différents bâtiments comme l'école Victor Hugo 20 000 €, la médiathèque 20 000 € ou encore l'espace Michel Simon
- ❖ Etanchéité de la toiture de la salle Rommel 200 000 €
- ❖ Remplacement du système d'arrosage automatique au stade Martello 60 000 €
- ❖ Achat de véhicules en continuant à privilégier les véhicules propres respectueux de l'environnement pour 150 000 €
- ❖ Changement des revêtements de sol à la médiathèque 40 000 €
- ❖ Eclairage public 70 000 €
- ❖ Remplacement des systèmes de chauffage en mairie 40 000 €
- ❖ Déploiement de la vidéosurveillance 100 000 €
- ❖ Travaux de réhabilitation du DOJO 320 000 €
- ❖ Maison de l'enfance 2 000 000 €
- ❖ Etudes salle Coluche 150 000 €
- ❖ Poursuite ADAP 100 000 €
- ❖ Acquisition de matériel pour le Magasin et la Maintenance 54 500 €

1

IV la dette :

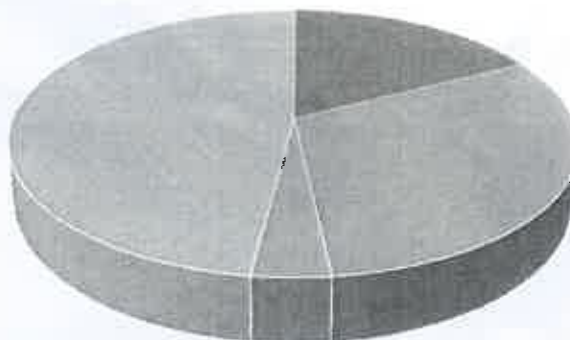
Au 01/01/2019 exclus, l'encours de dette s'élèvera à 6 365 915,06 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

Libellé	Au 1 janvier 2019 exclu	Part de la dette totale en %
CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 095 086,78	17,20
CAISSE D'EPARGNE	1 972 280,14	30,98
DEXIA CREDIT LOCAL	239 137,55	3,76
LA BANQUE POSTALE	3 059 410,59	48,06
	6 365 915,06	100,00

Ci-joint la répartition graphique par type de prêteur

répartition de la dette par prêteur au 01/01/2019



- CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
- CAISSE D'EPARGNE
- DEXIA CREDIT LOCAL
- LA BANQUE POSTALE

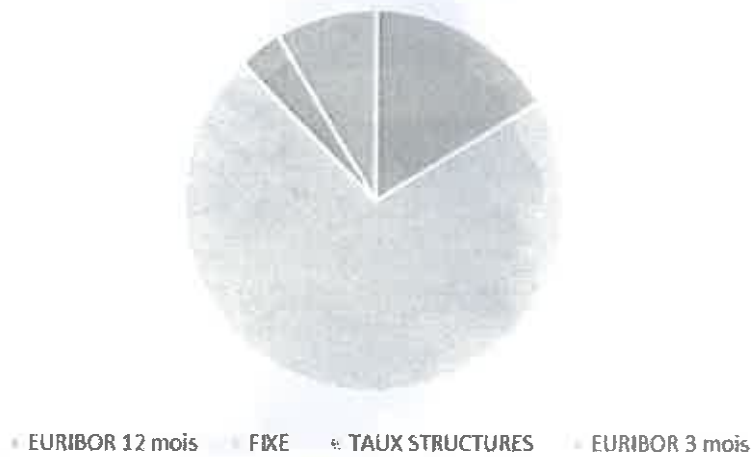
L'annuité de la dette s'élèvera à 1 018 000 € en 2019. (123 000 € pour les intérêts et 895 000 € pour le capital).

Accusé de réception en préfecture
059-215903592-20181217-DEL1712201801-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Ci-joint la répartition de la dette par type de taux

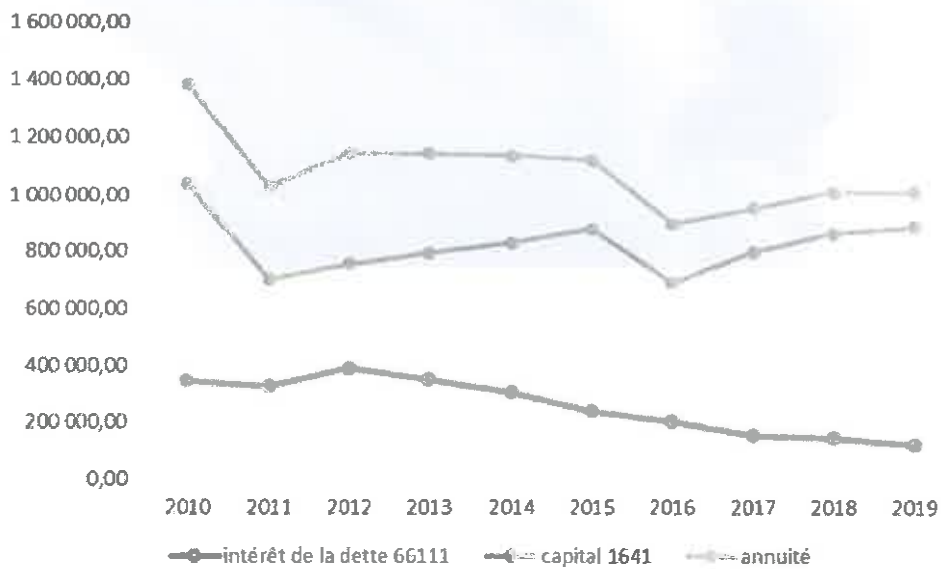
Type de taux	Montant en euros
EURIBOR 12 mois	1 040 000,00
FIXE	4 550 076,12
TAUX STRUCTURES	239 137,55
EURIBOR 3 mois	536 701,39
Total	6 365 915,06

répartition par types de taux au 01/01/2019



Enfin ci-joint l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période 2010-2019

Evolution croisée du capital des intérêts et de l'annuité de la dette



Accusé de réception en préfecture
 059-215903592-20181217-DEL1712201801-
 DE
 Date de télétransmission : 20/12/2018
 Date de réception préfecture : 20/12/2018

1

Epargne

Calcul simplifié de l'épargne dégagée au BP 2019

L'épargne brute se calcule comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement- Dépenses réelles de fonctionnement
=19 011 280-14 412 533=4 597 747

A partir de l'épargne brute, il est possible de calculer la capacité de désendettement de la commune qui est le rapport entre l'épargne brute / encours de dette

Soit : $6\,365\,915,06 / 4\,597\,747 = 1,38$

Au regard des chiffres dégagés dans le BP, il faut 1,38 année à la commune pour rembourser sa dette si elle utilisait son épargne pour le faire.

A partir de l'épargne brute, il est possible de calculer l'épargne nette (ou CAF nette) qui correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

$4\,597\,747 - 895\,000 = 3\,702\,747 \text{ €}$